



MAIRIE DE QUETTETOT

23 rue du Hautbourg
50260 - QUETTETOT

Téléphone : 02 33 52 26 75

Télécopie : 02 33 52 11 29

Messagerie : mairie.quettetot@wanadoo.fr

LIVRET D'INFORMATION

Destiné aux parents d'élèves

L'Ecole de QUETTETOT

Et ses services périscolaires

Madame, Monsieur,

Ce livret est destiné à vous donner toutes les informations nécessaires pour l'organisation des services périscolaires de la commune de QUETTETOT à savoir les services de cantine et de garderie mais surtout les Temps d'Activités Périscolaires à compter de la rentrée de Septembre **2015**.

La nouvelle organisation scolaire a été étudiée et validée en Comité de Pilotage (qui regroupe enseignants, parents, agents et municipalité) en date du 9 avril 2015.

Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Maire,
Jean HAMELIN

Nouvelle organisation de la semaine scolaire

(sous réserve de la validation par les services de l'Education Nationale)

JOUR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HORAIRE					
7 h 00 - 8 h 30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE 7 H 00 - 9 H 00	GARDERIE	GARDERIE
8 h 30 - 11 h 30	CLASSE	CLASSE	CLASSE 9 H 00 - 12 H 00	CLASSE	CLASSE
11 h 30 - 13 h 30	CANTINE	CANTINE	GARDERIE 12 H 00 - 13 H 00	CANTINE	CANTINE
13 h 30 - 15 h 45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
15 h 45 - 16 h 30	TAP*	TAP*		TAP*	TAP*
16 h 30 - 18 h 30	GARDERIE	GARDERIE		GARDERIE	GARDERIE

* TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Jours et Heures d'ouverture

Lundi : 10 h -12 h et Jeudi : 17 h - 19 h



RESTAURATION SCOLAIRE

Un restaurant scolaire est accessible à tous les élèves de l'Ecole de Quettetot.

La gestion est souple puisqu'il est possible de s'inscrire le matin pour un repas le midi même. Et de manière régulière ou occasionnelle.

Les repas se prennent au restaurant scolaire situé **3 rue des Pavés (02.33.01.27.46)**

La responsable du service est Mme Nadine HAMON ; elle est joignable tous les jours d'école à partir de 8 h 15 au **02.33.04.19.48**.

Elle est accompagnée de Mmes GUESDON et CATHERINE pour assurer l'accompagnement, la surveillance des enfants et le service des repas.

Le prix du repas est de **3.70 €**



GARDERIE PERISCOLAIRE

Une garderie périscolaire est située dans la salle de motricité du groupe scolaire. Mme ARTU en est la gestionnaire. La gestion des inscriptions est identique à celle de la cantine. Il est possible de s'inscrire le matin pour la journée même. Elle est joignable au **02.33.04.19.48**.

Les agents assurant le service de garderie sont Mesdames ARTU, GUESDON et HAMON.

Les horaires sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :	Matin 7 h 00 - 8 h 30	Soir : 16 h 30 - 18 h 30
Mercredi :	Matin 7 h 00 - 8 h 50	Midi 12 h 00 - 13 h 00

Le tarif est **1.10 € la ½ heure**



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP)

RAPPEL

Le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013 impose la mise en place de la semaine de 4.5 jours à l'école.

La réforme des rythmes scolaires constitue un axe majeur de la « Refondation de l'École de la République ». En offrant aux écoliers une meilleure répartition du temps d'enseignement, la nouvelle organisation de la semaine sera plus propice aux apprentissages, à l'accompagnement des élèves en difficulté et à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives.

- Les heures d'enseignement sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les mercredis matins, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée.
- La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.
- Les élèves peuvent en outre bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires qui sont organisées par groupes restreints d'élèves :
 - 1° Pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.
 - 2° Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Les collectivités territoriales auront la responsabilité d'organiser trois heures d'activités péri-éducatives favorisant un accès plus large à la culture, au sport et aux loisirs, mais **non obligatoires**.

.....

Pour répondre à ce décret, la commune de Quettetot avait mis en place des Temps d'Activités Périscolaires à raison de 3 heures par semaine répartis en 1 h 30 le mardi et 1 h 30 le jeudi à la rentrée de Septembre 2014.

Suite à la réunion du Comité de Pilotage en date du 9 avril 2015, le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 juin 2015 a décidé de modifier les horaires soit ¾ heure par jour (de 15 h 45 à 16 h 30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette nouvelle organisation a décidée suite aux réponses aux questionnaires émanant de l'école et de la mairie, pour prendre en compte notamment la question du sommeil chez les maternels et la difficulté à se repérer dans la semaine pour les élèves.

Les activités se dérouleront par cycle inter-vacances. **Les inscriptions pourront se faire pour l'année entière ou par cycle. Dans ce dernier cas, il sera nécessaire de renouveler l'inscription à chaque cycle. Tout cycle entamé devra être mené à son terme.**

Le prix de ces activités est de **3 € par cycle soit 15 € par an**

Nature des activités par thème :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « Bien dans mon corps » : | Initiation aux jeux sportifs ... |
| « Graine d'artiste » : | Arts plastiques (création d'une fresque, poterie, origami, fabrication de jeux de société géants...) |
| « Développement durable » : | Jardinage, création avec la récupération d'objet, de tissus... |
| « J'apprends autrement » : | Jeux de société, jeux éducatifs... |

Nombre d'animateurs et qualifications : 4

- 1 ATSEM
- 3 BAFA

Jours et Heures d'ouverture
Lundi : 10 h -12 h et Jeudi : 17 h - 19 h

A retourner en MAIRIE DE QUETTETOT

AVANT LE 19 JUIN 2015

NOM – Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : Fixe : _____

Portable : _____

PRE-INSCRIPTION DE MON ENFANT

NOM – Prénom : _____

Date de naissance : _____

Cantine

NON

OUI si oui, cocher les jours ci-dessous

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Garderie

NON

OUI si oui, renseigner le tableau ci-dessous en cochant les cases

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Midi					
Soir					

Temps d'Activités Périscolaires

NON

OUI préciser

A l'année Par cycle

Préciser les jours de présence

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Droit à l'Image

Dans le cadre de l'édition du bulletin municipal et du site internet de la commune, acceptez-vous la diffusion de photos de votre ou vos enfant(s) ? NON OUI

Observations éventuelles

Date et signature